

**ASSOCIATION DES COMMUNES DE CRANS-MONTANA**  
**PROGRAMME DE POLITIQUE ENERGETIQUE 2012 – 2015**  
*« Crans-Montana, une montagne d'énergie »*

Document validé par le Comité Directeur de l'ACCM en séance du 21.03.2012.

Table des matières :

1	VISION.....	2
2	PRINCIPES DIRECTEURS : REVE D'AVENIR.....	2
3	OBJECTIFS GLOBAUX.....	2
4	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES QUANTITATIFS 2012-2015.....	3
5	ANNEXE : PLAN D'ACTION 2012-2015.....	5

Abréviations

ACCM	Association des communes de Crans-Montana
ECS	Eau chaude sanitaire
PDE	Plan Directeur énergie
PPE	Programme de politique énergétique

---

**1****VISION**

---

La vision donne la direction générale pour le développement énergétique territorial futur de la commune à long terme. C'est la **définition du futur idéal** pour la commune en matière énergétique. La commune se dote ainsi d'une orientation précise, qui lui permet de savoir où elle va, d'y travailler et d'y parvenir. Cette vision claire doit guider maintenant toutes les réflexions et actions de la commune, surtout dans une **perspective de communication**.

ACCM

« Crans-Montana, une montagne d'énergie »

---

**2****PRINCIPES DIRECTEURS : REVE D'AVENIR**

---

L'ACCM est partie prenante du projet Interreg **REVE d'Avenir**, initié par SuisseEnergie pour les communes et Energy Cities avec 27 collectivités françaises et suisses. L'objectif de « REVE d'Avenir » est de développer des territoires-laboratoires avec des signataires de la Convention des Maires (l'ACCM l'a signée le 7.4.2010), afin de **dépasser les 3x20 fixés par l'Union européenne d'ici 2020**, à savoir :

- augmenter de 20% l'efficacité énergétique ;
- diminuer de 20 % les émissions de CO2 ;
- couvrir 20 % des besoins en énergie par des énergies renouvelables.

---

**3****OBJECTIFS GLOBAUX**

---

Les objectifs globaux ressortent du résultat de l'état des lieux et donnent l'**orientation globale** des efforts que la commune va investir dans les **différents domaines**. La commune décide des objectifs globaux selon son potentiel d'action et/ou selon sa marge de manœuvre :

## 1. Planification énergétique intercommunale

- Mise en œuvre des pôles énergétiques (cf. PDE)
- Management optimal du projet « Cité de l'énergie »
- Promotion de mesures d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

## 2. Bâtiments

- Efficacité énergétique optimale des bâtiments publics et privés
- Promotion des énergies renouvelables et indigènes

- Exemplarité des bâtiments et infrastructures communaux
  - Diminution de la consommation d'électricité dans les bâtiments (publics et privés)
  - Optimisation de l'efficacité énergétique de l'éclairage public
3. Approvisionnement
- Exploitation du potentiel des ressources indigènes pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité (solaire, biomasse, sol, eau potable / eaux usées)
  - Optimisation énergétique des installations de distribution et d'évacuation des eaux
  - Réduction de la consommation en eau des bâtiments et installations
4. Mobilité
- Gestion optimale du parc de véhicules des administrations et réduction de la consommation de carburant
  - Valorisation des espaces publics et réduction du trafic motorisé individuel
5. Organisation interne
- Pérennisation du label Cité de l'énergie
  - Réduction de la consommation énergétique au sein des administrations communales
6. Communication, image de marque
- Information/sensibilisation de la population, des professionnels (construction, immobilier, remontées mécaniques...) et des enfants sur l'énergie
  - Renforcement de l'image de marque des six communes et de la station de Crans-Montana

## 4

### OBJECTIFS SPECIFIQUES QUANTITATIFS 2012-2015

Les objectifs spécifiques sont définis pour une période de 4 ans à compter de l'adoption du programme par les autorités, soit de 2012 à 2015, voire jusqu'en 2020. Ils portent, d'une part, sur les activités communales (compétences propres), et d'autre part sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles concernés). Ils touchent des domaines spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ces objectifs spécifiques représentent les résultats attendus au terme de la période de planification.

Les objectifs définis dans le tableau ci-dessous sont comparés aux objectifs des « Cités de l'énergie sur la voie de la société à 2000 watts » pour le jalon 2020 (soit 5'400 W) par rapport à 2005. Les

objectifs de la commune qui sont plus ambitieux ou égaux à ceux de la société à 2000 watts sont indiqués **en gras**.

La date de référence pour les objectifs de l'ACCM est 2011.

Objectifs ACCM			Objectifs « Vers une société à 2000 W »
<b>1. Activités et bâtiments communaux</b>	<b>2015</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b> (5'400 W)
Chauffage			
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire les besoins en chaleur</li> </ul>		<b>-25%</b>	-25%
<ul style="list-style-type: none"> <li>couvrir une part des besoins en chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) par des énergies renouvelables (~10% en 2011)</li> </ul>	25%	<b>50%</b>	50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire la consommation d'énergies fossiles</li> </ul>		-50%	
Electricité			
<ul style="list-style-type: none"> <li>couvrir 100% des besoins en électricité par de l'électricité renouvelable* (54% / 0% en 2011), dont une part d'éco-électricité (* +0.3 cts/kWh selon ESR-SIESA 2012)</li> </ul>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire la consommation d'électricité</li> </ul>	-2%	-3%	-5%
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire la consommation de l'éclairage public / km (sous réserve d'extensions futures)</li> </ul>	<b>-15%</b>	<b>-30%</b>	-5%
Mobilité			
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire la consommation de carburant des véhicules communaux</li> </ul>	-5%	-10%	-22%
<b>2. Territoire communal</b>	<b>2015</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b> (5'400 W)
Chauffage			
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire les besoins en chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire)</li> </ul>	-5%	-15%	-20%
<ul style="list-style-type: none"> <li>couvrir une part des besoins thermiques par des énergies renouvelables (~4% en 2000)</li> </ul>	20%	<b>40%</b>	40%
Electricité			
<ul style="list-style-type: none"> <li>couvrir une part des besoins en électricité par de l'électricité renouvelable (54% / 0% en 2011)</li> </ul>		50%	60%
<ul style="list-style-type: none"> <li>limiter l'augmentation de la consommation d'électricité par habitant</li> </ul>		+5% max	+10% max
Mobilité			
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire la consommation de carburants</li> </ul>		-5%	-22%